

La réception de la Déclaration Christologique commune (1994)

Du Pape Jean-Paul II et du Patriarche Assyrien Mar Denkha IV

Dans l'Église Catholique – Rome Angelicum 07.11.2024

Mgr Antoine Audo

Évêque d'Alep des Chaldéens

Introduction

Dans le cadre de cette rencontre œcuménique durant laquelle nous célébrons le 30^{ème} anniversaire de la Déclaration Christologique commune entre Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II et Sa Sainteté le Catholikos Mar Denkha IV, je voudrais attirer votre attention sur l'enracinement de cet événement historique dans le Concile Vatican II (1962-1965), convoqué par le saint Pape Jean XXIII.

En effet, nous ne pouvons pas relire les documents de Vatican II sans nous laisser guider par un thème majeur, celui de « l'Église communion ». D'ailleurs, le saint Pape Jean XXIII, dans les premières annonces de la convocation de ce Concile, soulignait déjà l'orientation œcuménique de Vatican II. Lui qui avait vécu longtemps dans les pays de l'Europe de l'Est et en Turquie, il s'est laissé interroger aussi bien par les Églises orthodoxes que par l'Islam de Turquie et du Moyen Orient. Il a voulu courageusement ouvrir les portes de l'Église en priant le Saint Esprit de donner un nouveau souffle à l'Église.

Il y a aucun doute : Vatican II a donné un nouvel élan œcuménique à l'Église Catholique et les grands papes du XX^{ème} et du XXI^{ème} siècles se sont appropriés ce nouveau souffle, chacun selon son charisme et sa sensibilité.

Paul VI, le successeur de Jean XXIII, s'est engagé à poursuivre l'œuvre de Vatican II et à approuver les documents votés par les Pères conciliaires. Un des premiers gestes prophétiques de Paul VI dans la fidélité au Concile fut d'aller à la rencontre du Patriarche Œcuménique Athenagoras à Jérusalem et de signer avec lui le 6 janvier 1964 une première déclaration commune sur la voie de l'unité. Et dès le 7 septembre 1965, était signée une nouvelle déclaration commune, connue sous la dénomination de « levée des anathèmes ».

Le Saint Pape Jean-Paul II, cheville ouvrière de Vatican II, avait connu les grandes persécutions du nazisme et du communisme. Dans son premier message adressé « à l'Église et au monde », il leur demandait de ne pas avoir peur et d'ouvrir les portes de la culture et de la raison au Christ pour construire la civilisation de l'amour. Jean-Paul II a beaucoup voyagé et écrit, en portant dans son cœur et sa prière le souci de l'unité des chrétiens. Dans notre réflexion sur l'œcuménisme, nous sommes particulièrement intéressés par son encyclique « Ut unum sint » dans laquelle il

demandait aux églises sœurs d'aider l'évêque de Rome à trouver la meilleure manière d'exercer son service de l'unité et de la charité, comme durant le premier millénaire de l'histoire de l'Eglise. Nous retenons de son enseignement l'invitation qu'il a adressée à l'Eglise et aux chrétiens de « respirer avec leurs deux poumons », l'Est et l'Ouest !

Enfin, nul n'ignore que Jean-Paul II souhaitait, au nom de sa foi et de son espérance, que l'Eglise puisse achever la traversée du second millénaire par des synodes pour tous les continents, avec l'espoir de voir l'Eglise avancer sur les chemins de l'Unité.

Le Pape Benoît XVI imposait le respect théologique surtout aux Eglises Orthodoxes, en réfléchissant au rapport entre Foi et Raison dans des sociétés de plus en plus sécularisées et agnostiques. Dans cette approche, nous ne pouvons pas ne pas mentionner la leçon universitaire qu'il a prononcée à Ratisbonne et dans laquelle il a voulu indirectement dialoguer avec les leaders de l'Islam en rappelant qu'une foi qui ne s'ouvre pas à l'interrogation rationnelle risque de s'enfermer dans la tourmente de la violence.

C'est aussi le Pape Benoît XVI qui a réuni en 2010 un synode de l'Eglise Catholique au Moyen-Orient. Dans ce cadre, la question de la « laïcité positive », c'est-à-dire les relations de dialogue et de complémentarité entre la politique et le religieux ont été posées en vue de libérer le Moyen Orient des tendances extrémistes et violentes.

Succédant au Pape Benoît XVI en 2013, le Pape François a poursuivi la même trajectoire de Vatican II : synodalité œcuménique, fraternité comme signe des temps, communautés chrétiennes en exode pour l'annonce de l'Évangile, appel à reconnaître le visage du Christ dans toutes les situations de pauvreté et d'exclusion sociale. Tout récemment, dans la déclaration finale du Synode sur la synodalité – document que le Pape a considéré comme document du Magistère, la dimension œcuménique est signalée en utilisant l'expression de « synodalité œcuménique ».

Ce petit survol historique à partir de Vatican II et des Papes qui y ont participé ou appliqué ses orientations nous sert d'entrée en matière en célébrant le 30^{ème} anniversaire de la Déclaration Christologique commune du 11 novembre 1994, signée par le Pape Jean-Paul II et le Patriarche Mar Denkha IV, Catholikos de l'Eglise Assyrienne de l'Orient. C'est un événement éminemment œcuménique, une grâce inestimable que le Seigneur nous a accordée, aussi bien aux Catholiques en général qu'aux Chaldéens et Assyriens en particulier.

Pour exposer le thème de la réception par l'Eglise Catholique de cette Déclaration commune, je compte aborder deux aspects fondamentaux : le premier est de portée théologique et le second d'ordre pastoral.

Portée théologique

Primo – En premier lieu, nous reconnaissons l'importance de la création par les deux autorités signataires de la déclaration christologique d'un « Comité mixte de dialogue » entre l'Eglise Catholique et l'Eglise Assyrienne de l'Orient. Dès 1995 ce Comité mixte s'est mis au travail, soutenu aussi bien par le Patriarcat Assyrien que par le Dicastère pour l'Unité des chrétiens.

Comme dans tout dialogue œcuménique, le Comité a commencé par aborder le thème des sacrements dans les deux Eglises, en essayant d'atteindre la source commune de la foi et en cherchant à comprendre les différentes formes liturgiques et anthropologiques à partir des différents contextes historiques, linguistiques et sociaux.

Suite à ces réflexions qui ont duré une vingtaine d'années, avec des périodes de suspension du dialogue, un précieux résultat fut la « Déclaration commune sur la vie sacramentaire » dans les deux Eglises, déclaration signée le 24 novembre 2017 par Son Eminence le Cardinal Cokh, Préfet du Dicastère pour l'Unité des Chrétiens, et sa Béatitudo Mar Milis Zaya, chef de la délégation assyrienne. Nous pouvons considérer cette déclaration commune comme un document de grande valeur pour nos deux Eglises, au service principalement des évêques, des prêtres, des diacres et surtout des laïcs et des catéchistes. J'ai moi-même traduit cette déclaration en arabe pour qu'elle soit diffusée largement au sein des communautés arabophones concernées.

Au-delà de l'aspect proprement académique de ce Comité de dialogue, nous considérons que ces rencontres annuelles nous ont aidés à mieux nous connaître, à tisser des liens d'amitié et de respect mutuel, et à envisager les possibilités de collaboration et d'entraide.

Secundo – Dans une nouvelle phase de ce dialogue théologique, nous avons abordé le thème de la représentation de l'Eglise dans les deux traditions. Pour ce faire, nous avons étudié les différentes images concernant l'Eglise dans la tradition syriaque et la tradition latine, constatant qu'elles sont à peu près les mêmes puisque puisées dans l'Ecriture Sainte. Actuellement, cette approche ecclésiologique à partir des différentes représentations de l'Eglise est prolongée par une étude qui cherche à approfondir le thème de l'Eglise à partir de la liturgie et des différentes fêtes célébrées par chacune des Eglises.

Tertio – En plus du travail théologique de ce Comité mixte de dialogue, il nous faut mentionner la tenue d'un congrès hautement académique sur l'Anaphora de Addaï et Mari qui s'est tenu les 25 et 26 octobre 2011 à l'Université Grégorienne à Rome, en partenariat avec l'Institut Oriental. En parlant de cette Anaphora, il nous faut préciser que ce texte appartenant aux temps apostoliques et ne contenant pas les paroles de la consécration est cependant en usage dans la célébration du sacrement de l'Eucharistie dans l'Eglise Assyrienne. Dans le contexte des années 90, le Conseil Pontifical pour l'Unité des Chrétiens s'est donné pour tâche de préparer un document sur l'admission réciproque à l'Eucharistie entre l'Eglise Assyrienne de l'Orient et l'Eglise Chaldéenne. Le texte publié en octobre 2001 avait été approuvé par la Congrégation de la Doctrine de la Foi le 17 janvier de la même année, après une étude approfondie, validant cette Anaphore comme prière valide pour la consécration eucharistique. A ce propos, le Père Robert

Taft s.j., spécialiste de renom des liturgies orientales, a écrit : « Il s'agit d'un document magistériel le plus important après la promulgation du dernier dogme catholique, ce qui veut dire depuis 1950 quand le Pape Pie XII a proclamé le dogme de l'Assomption ».

Portée pastorale

Nous en arrivons à la deuxième partie de notre exposé, à savoir les résultats au niveau pastoral. Je me limiterai à parler des relations entre Assyriens et Chaldéens en Syrie, tout en précisant que les mêmes échanges sont pratiqués en Irak, au Liban et dans la diaspora.

Primo – Rappelons tout d'abord combien cette déclaration christologique commune a encouragé l'entraide surtout théologique entre les deux Eglises. C'est ainsi que les séminaristes, futurs prêtres des Assyriens comme des Chaldéens, se trouvaient ensemble au Babylon College et à Rome dans les diverses universités pontificales et surtout à l'Institut Oriental. Une approche théologique et historique sérieuse aide les futurs responsables ecclésiaux à œuvrer en vue de hâter l'avènement d'une pleine communion.

Secundo – Une centaine de jeunes assyriens des villages du Khabour étudiaient à l'Université d'Alep et ce sont des prêtres de l'Eglise Chaldéenne d'Alep qui étaient leurs aumôniers : formation biblique, activités culturelles, théâtre pour revivre des moments importants de l'histoire de notre Eglise. Il faudrait aussi évoquer les camps de formation pendant l'été pour les jeunes de la région de Jasiné (Nord-est de la Syrie) sous la direction commune du curé assyrien et du curé chaldéen ! Aujourd'hui même, les Assyriens et les Chaldéens se sentent chez eux quand ils peuvent participer ensemble à la liturgie, qu'elle soit assyrienne ou chaldéenne, spécialement les jours de fête. C'est vraiment l'expression de la foi d'un peuple qui croit que nous appartenons à une même Eglise, à une même histoire, à une même région, une foi qui pousse les pasteurs, évêques et prêtres, à travailler ensemble et à se laisser guider par l'Evangile de Notre Seigneur.

La reconnaissance de cette Anaphora constitue une application concrète du texte de Vatican II où l'Eglise de Rome reconnaît dans l'Eglise Assyrienne de l'Orient, et dans les autres Eglises orientales, la présence de « vrais sacrements fondés sur la succession apostolique : le sacerdoce et l'eucharistie » (Unitas redintegratio n°15). A ce propos, le même Père Taft faisait remarquer que « c'était la première fois que l'Eglise catholique faisait appel au principe de l'œcuménisme pour reconnaître la validité de l'Anaphora de Addaï et Mari ».

Concluons notre rapide exposé sur cette Anaphora en citant les propos du Cardinal Joseph Ratzinger (futur Pape Benoît XVI), alors Préfet de la Congrégation de la doctrine de la foi : « L'Anaphora de Addaï et Mari a libéré la théologie catholique des limites de la matière et de la forme qui ont paralysé la théologie sacramentelle en Occident sous l'influence de la scolastique thomiste ». Précisons enfin que, suite à cette décision du Magistère validant l'Anaphora de Addaï

et Mari, une décision fut prise par l'Église Assyrienne d'Orient et par l'Église Chaldéenne pour permettre à leurs fidèles de recevoir les sacrements dans l'Église sœur en cas d'absence de ministre de leur propre Église.

Conclusion

Notre réflexion œcuménique a été suscitée par la Déclaration Christologique commune du 11 novembre 1994 entre le Pape Jean-Paul II et le Patriarche Mar Dankha IV, Catholicos de l'Église Assyrienne de l'Orient. Nous nous proposons de la conclure en citant la proposition n°4 du Synode de l'Église Catholique du Moyen-Orient réuni à Rome en octobre 2010 : « Au milieu d'un monde marqué par les divisions et les positions extrêmes, nous sommes appelés à vivre en Église de communion, sans devenir une communauté confessionnelle, restant ouverts à tous. Nous serons capables de le faire si nous restons fidèles à notre riche patrimoine historique, liturgique, patristique et spirituel, comme aux enseignements du Concile Vatican II et aux normes et structures du Code des Canons des Églises Orientales (CCEO) et du Code du Droit canonique « CIC) ».